

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusé : Baptiste LALFERT

Absents : Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision de renouveler la convention d'utilisation de terrains communaux par Madame Karine CHASSARY.

Arrivée de Mmes CHAUSSAT et CHEYNET

2. A l'unanimité, décision d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'affaire Garcia contre commune de La Boissière, désignation du cabinet d'avocats CGCB pour représenter la commune dans l'instance.

3. A l'unanimité M. BOUDES est désigné en tant que référent ambroisie.

4. Le conseil municipal prend bonne note des comptes-rendus d'exploitation du fermier pour 2016 pour le service public d'eau et d'assainissement

5. A l'unanimité, approbation du rapport annuel 2016 du maire pour le service public d'eau et d'assainissement.

6. A 10 voix pour et 2 abstentions (CHAUSSAT, CHEYNET), approbation du dossier de consultation des entreprises pour le projet de voirie 2017.

7. A l'unanimité, décision de modifier les crédits du budget des services d'eau et d'assainissement 2017 comme suit :

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
020 - dépenses imprévues :	- 17 000	27 - autres immobilisations financières :	+ 3 000
21 - immobilisations corporelles :	+ 20 000	041 - opérations patrimoniales :	+ 3 000
041 - opérations patrimoniales :	+ 3 000		

8. A l'unanimité, décision de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

9. A l'unanimité, décision de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque prévoyance.

10. Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels de la communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères et du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016

11. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016.

12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 3 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 3 octobre 2017,
LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

